

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, est intervenu à de nombreuses reprises lors de l'examen en seconde lecture au Sénat du projet de loi sur l'immigration.

Il a notamment contesté la mise en œuvre d'une "Interdiction au Retour sur le Territoire Français" à caractère définitif, "ce qui - a-t-il dit - s'apparente au bannissement, contraire à nos traditions républicaines".

Il a contesté des restrictions au droit existant sur la possibilité pour les étrangers lourdement malades d'être soignés et a défendu à ce sujet la position qui a été celle du Sénat en première lecture.

Il s'est enfin élevé contre la présence d'enfants en centre de rétention, préconisant l'assignation à résidence des parents afin d'éviter cette présence d'enfants en centre de rétention.

.